

Résultat du vote électronique du conseil d'administration de la Fédération Française de Go 12 juin 2018

Voici les résultats du vote électronique du conseil d'administration de la FFG commencé le 28 mai 2018 et terminé le 12 juin 2018. 16 administrateurs sur 18 se sont exprimés concernant la proposition mise au vote :

Modification du règlement du championnat de France des clubs (coupe Lim)

Pour 14, contre 1, abstention 1. Proposition adoptée

Vous trouverez ci-dessous le texte complet détaillant le point à voter.

Chantal Gajdos

Présidente FFG

Vote électronique du conseil d'administration de la Fédération Française de Go 28 mai 2018

La possibilité étant donnée par notre [règlement intérieur](#) en son article 18-7 de pouvoir organiser un vote du CA par voie électronique et afin de prendre des décisions importantes au plus vite, je propose aux membres du conseil d'administration de la FFG de se prononcer concernant l'adoption du nouveau règlement du championnat de France des clubs. En cas d'adoption, le nouveau règlement entrera en vigueur dès le vote validé.

Texte actuel :

Chapitre 6 du règlement des compétitions du 15/07/2017

Proposition mise au vote :

VI. Règlement du championnat de France des clubs (coupe Maître Lim)

1 - Préambule

Ce document est destiné à présenter le règlement de la coupe maître Lim, aussi appelée championnat de France des clubs, organisée chaque année par la Fédération Française de Go.

2 - Composition des équipes

La compétition oppose des équipes de club.

Le nom d'une équipe est celui de sa ville ou du club précédé du nom de la ville si le club a un nom spécifique. Si un club engage plusieurs équipes, les noms des équipes supplémentaires seront suivis des numéros 2, 3, etc...

- Chaque équipe comprend au minimum quatre joueurs et peut comporter un ou plusieurs remplaçants.
- Les remplaçants sont attachés à une seule équipe. La formation de l'équipe peut tourner à chaque ronde grâce au (aux) remplaçant (s).
- La répartition des joueurs dans l'équipe doit respecter le classement à l'échelle de niveau.
- Un joueur absent lors d'une ronde peut être remplacé uniquement par un remplaçant de son équipe, dans le cas contraire il est déclaré forfait pour cette ronde.

Le président du club ou son représentant est tenu d'inscrire son équipe (ou ses équipes) dans les délais impartis. La composition de celle-ci (ou de celles-ci) est (sont) laissée(s) libre(s) jusqu'au jour de la compétition. Elle est fixée sur place lors des inscriptions avant le début de la compétition.

Les joueurs doivent être licenciés de l'année en cours dans le club. Une dérogation à ce principe pourra être accordée au cas par cas, en particulier en cas de déménagement d'un joueur et pour les petits clubs qui voudraient engager une équipe mais qui n'auraient pas assez de joueurs pour le faire. Toute dérogation devra recevoir l'aval des ligues concernées et du responsable fédéral de la compétition.

3 - Déroulement général de l'épreuve

3-1 Description

La compétition se déroule en deux championnats indépendants opposant des équipes de joueurs d'un même club dont la composition est fixée en section 2.

3-2 Championnats régionaux

Les championnats régionaux se déroulent au sein de chaque ligue. Le club dont une équipe aura remporté le championnat régional sera déclaré champion régional des clubs. L'organisation est laissée à l'initiative des ligues. Des regroupements de ligues voisines pourront être effectués si ces ligues le souhaitent et sous réserve de l'accord du responsable compétition.

3-3 Championnat national

Le championnat national est disputé par les équipes des clubs séparées en deux divisions.

Un club peut engager plusieurs équipes mais seule l'équipe numéro 1 du club est autorisée à jouer en 1^{ère} division. Les autres équipes jouent en 2^e division. Un club est tenu d'aligner ses meilleurs joueurs dans l'équipe une. Une tolérance à ce principe pourra être accordée par le responsable de la compétition à condition que la répartition proposée ne fausse pas l'esprit du championnat.

Première division :

- Six équipes s'affrontent en 5 rondes. Système round-robin.
- Le club vainqueur est désigné champion de France des clubs et se verra transmettre la coupe maître Lim par le club champion de France de l'année précédente.

Qualifications pour la première division :

- Les trois premiers du classement de la 1^{ère} division de l'édition précédente ;
- Les deux premiers du classement de la 2^e division de l'édition précédente (si l'une des équipes concernées n'est pas éligible à la qualification, elle est remplacée par l'équipe classée 3^e, et ainsi de suite).
- Une équipe choisie par le responsable compétition FFG.

Pour faciliter les questions d'organisation et de communication de la part du club organisateur, les clubs qualifiés devront confirmer la participation de leur équipe en 1^{ère} division au minimum deux semaines avant la compétition.

En cas de défection d'un club qualifié, le club arrivé quatrième de première division l'année précédente sera désigné remplaçant (puis le cinquième, le sixième, puis le troisième de seconde division, et ainsi de suite).

Pour la première édition de ce nouveau règlement en 2018, les cinq premiers du championnat 2017 sont qualifiés pour la division 1. La sixième équipe sera choisie par le responsable compétition FFG.

Deuxième division :

- Les équipes s'affrontent dans un système suisse en 5 rondes. Si le nombre d'équipes est trop important, une barre MacMahon pourra être instaurée.
- A l'issue de ces 5 rondes, les équipes classées 1^{ère} et 2^e sont désignées équipes championne et vice-championne de France de deuxième division et sont qualifiées pour participer l'année suivante à la 1^{ère} division.

Qualification pour la deuxième division :

Tous les clubs peuvent engager les équipes qu'ils souhaitent sans limitation de nombre dans la limite des places disponibles définie par l'organisation.

Le responsable compétition FFG se réserve la possibilité d'inviter une ou des équipes (une équipe pour faire la parité ou l'équipe de France jeunes par exemple).

4 - Matches, Résultats

A chaque match, chaque équipe choisit dans la liste de composition de l'équipe donnée 4 joueurs la représentant. Ces joueurs sont notés J1, J2, J3 et J4 du plus fort au moins fort, le niveau de chaque joueur étant défini par la dernière échelle disponible au début de la rencontre. Un match entre deux équipes oppose les 2 joueurs J1, les 2 joueurs J2..., ce qui représente 4 parties, qui se déroulent simultanément.

Un joueur ne peut en aucun cas être aidé de quelque manière que ce soit par un de ses coéquipiers.

Dans chaque équipe, à chaque championnat, est toléré un maximum de un joueur forfait pour une ronde. Au-delà, l'équipe est déclarée forfait et disqualifiée du tournoi. La partie d'un joueur forfait est comptée comme une défaite.

Le vainqueur d'un match entre deux équipes marque 2 points et le perdant marque 0 point. En cas de match nul, chaque équipe marque 1 point.

Une victoire par forfait ou l'impossibilité pour une équipe de jouer pour cause d'imparité sera comptabilisée comme une victoire (soit 2 points) 4 victoires individuelles à 0. A la fin du tournoi, les équipes sont classées selon leur nombre de points.

En cas d'égalité, le départage sera fait selon les critères suivants (par ordre d'importance décroissant) :

- nombre total de victoires, tous adversaires confondus,
- nombre total de victoires, tous adversaires confondus, en ne comptant pas les parties des joueurs J4,
- nombre total de victoires, tous adversaires confondus, en ne comptant pas les parties des joueurs J3,
- nombre total de victoires, tous adversaires confondus, en ne comptant pas les parties des joueurs J2,
- résultats lors des confrontations directes entre équipes concernées, en suivant notamment les critères de départage précédents.
- niveau des équipes (niveau moyen des joueurs de l'équipe), l'équipe de meilleur niveau étant déclarée vainqueur.

5 - Calendrier, Arbitrage

Un calendrier sera établi par le responsable compétition FFG, fixant : la date, le lieu, et le club organisateur de la phase finale.

La FFG organise la phase finale en liaison avec le club organisateur, et nomme un arbitre pour celle-ci.

Conformément à ce qui est prévu à l'article 18-7 de notre règlement intérieur, vous aurez 10 jours pour exprimer et discuter votre avis sur les différents sujets, soit jusqu'au **7 juin inclus**. Vous aurez ensuite 5 jours, soit jusqu'au **12 juin inclus**, pour nous faire parvenir vos votes par mail avec la mention pour chaque point : pour, contre ou abstention.

Merci à tous de répondre pour que ce vote puisse être représentatif.

Cordialement
Chantal Gajdos
Présidente FFG